

N/REF : 23/09/2026 11H37 C:025604 I:30169

V/Email reçu le Mercredi 23/09/2026 à 11H37

**SDC '22 28 Av.Marie Reynoard'
C/O SYNDIC ECO 38
334, RUE DES 20 TOISES
38950 SAINT MARTIN LE VINOUX**

IMMEUBLE : MUTUALISTE GDE ALPES
22 a 28, AVENUE MARIE REYNOARD
38100 GRENOBLE

St Martin-H, le 26 Septembre 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 28 MARIE REYNOARD GRENOBLE
MME KIROUANE 07 60 20 08 92
2EME ETAGE

MOTIF : INTERVENIR POUR LAVABO ET BAIGNOIRES BOUCHÉS

Donneur d'ordre : M. O BOSSELUT

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 23/09/2026 A 16H30:
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE MME KIROUANE
DÉBOUCHAGE A LA HAUTE PRESSION DEPUIS TRAPPE EXISTANTE
REMARQUE: PRÉVOIR CURAGE CAR TRES SALE
REPLI CHANTIER

OBSERVATIONS : AH COMPTE RENDU ENVOYÉ LE 26/09/26 A 00H09 SYNDICEC038@ORANGE.FR
AH COMPTE RENDU ENVOYÉ LE 26/09/26 A 00H09 SYNDICEC038@ORANGE.FR

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
0,75	H.Camion Mixte 200L/200B 1 Opér.le 23/09	1	174,79	131,09
TOTAL H.T.				131,09
T.V.A. a 10,00%				13,10
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>144,19</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN